

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 janvier 2021

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le deux février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : VANDECASTEELE Corinne – VEY-FARCE Cathy – ROBIN Christelle

Absents : Néant

Procuration : VANDECASTEELE Corinne à BABILLON Agnès – VEY-FARCE Cathy à Sylvie MANGIONE – ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2021**

Lecture est faite par le Maire.

Philippe SALATA demande pour quelle raison Fabrice LARUE est sorti de la salle du Conseil pour la délibération concernant VRH ? Fabrice LARUE répond qu'il est salarié de VRH donc partie prenante.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BP 2021 M14**

Présentation du point par Dominique GIROT.

La commune a la possibilité de payer des dépenses de fonctionnement en début d'année mais pas les dépenses d'investissement sans une délibération qui permet des dépenses à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Fabrice LARUE précise que les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir sont notamment l'isolation de la salle des fêtes et les purificateurs d'air.

La commune a en effet acheté 3 purificateurs d'air pour la cantine suite à un appel à projet de la Région qui vient en subvention à hauteur de 80%. Le montant total de l'achat est d'environ 514 € avec un reste à charge, après subvention, d'environ 100 €. Ils ont été installés jeudi dernier et sont en fonctionnement depuis.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS AVEC VALENCE ROMANS AGGLO**

Présentation du point par Fabrice LARUE.

Valence Romans Agglo propose à ses communes membres la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics (AWS).

La dématérialisation est obligatoire et les services de dématérialisation sont souvent coûteux, la proposition de mise à disposition à titre gratuit pour la mutualisation avec Valence Romans Agglo est opportune.

Il est proposé de renouveler la convention qui avait été envoyée en annexe.

Voté à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : Agnès BABILLON – Corinne VANDECASTEELE – François AUROUX – Philippe SALATA)

- **VENTE DE LA PARCELLE ZM 446 ET 448 A DAI POUR LE LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS**

Présentation du point par Jean-Marie LABLANQUI.

Le constructeur Drôme Ardèche Immobilier sollicite la cession d'une bande de terrain dans l'emprise foncière d'un chemin pour l'aménagement du lotissement l'Orée du Bois.

Ces parcelles font partie du domaine privé de la commune et il s'agit d'un chemin rural qui continu de produire ses effets. La cession concerne un délaissé sans usage de chemin dans l'emprise foncière portant ledit chemin « physique ».

Il est proposé de céder les parcelles cadastrées ZM 446 de 43m² et ZM 448 de 20 m² situées Les Mignots pour un montant de 2 000 euros à DAI. Les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition par DAI vise à compléter le lot n°2 du lotissement pour la première parcelle et, pour la seconde parcelle, à aménager un cheminement piétonnier.

Voté à la majorité (15 voix pour, 2 abstentions : Agnès BABILLON – Corinne VANDECASTEELE, 2 oppositions : François AUROUX – Philippe SALATA)

- **ECHANGE FONCIER CHEMIN DES MULETIERS**

Présentation du point par Jean-Luc COMBRISSE.

Il a été constaté que le chemin communal dit « chemin des Mûletiers » marqué au sol ne correspondait pas au chemin tracé sur le cadastre.

Dans les faits, le chemin passait en partie sur le terrain de M. et Mme Regache et celui des Consorts Chabert.

Une réunion a été organisée en présence des trois parties (Regache, Chabert, Mairie) accompagnés d'un géomètre qui a procédé à un nouveau tracé avec l'accord unanime de l'ensemble des participants.

Il fallait trouver une entente car la première partie du chemin est goudronnée, il fallait que le chemin reste à cet emplacement pour la commune. Pour les consorts Chabert il leur fallait un meilleur rayon de braquage et pour M. et Mme Regache une définition claire des parcelles pour poser un portail.

Les frais de Notaire sont à la charge des demandeurs.

Il est proposé de procéder à cet échange foncier.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION CAUE POUR UNE ETUDE D'URBANISME PARTICIPATIVE – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation du point par Jean-Marie WOZNIAK.

La commune souhaite engager une démarche participative pour repenser la traversée du village.

Le CAUE propose une convention tripartite avec Valence Romans Agglo ayant pour objet « la réalisation d'une étude d'urbanisme participative sur le centre-bourg » et que cette mission nécessite 8 jours de conseiller du CAUE.

L'adhésion à cette structure s'élève à 2 335 € à régler à la signature de la convention et ne participation volontaire de 1 808 € au titre de la contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme pour 50% de cette somme à la signature et 50% à la remise du rapport final.

Le coût total s'élève à 4 143 euros et est répartie comme suit :

- A la signature de la convention versement de $2\,335 + (1\,808 / 2) = 3\,239$ euros.
- A la remise du rapport final versement de $1\,808 / 2 = 904$ euros.

Il est proposé d'adhérer à ce service via la convention envoyée avant le Conseil.

Voté à l'unanimité

- **MISSION POUR L'ORGANISATION D'UN SEMINAIRE – TRAVERSEE DU VILLAGE**

Présentation du point par Jean-Marie WOZNIAK.

Pour engager cette démarche participative le CAUE a proposé de consulter plusieurs personnes qui ont été sollicitées.

Au total, 4 prestataires ont été sollicités, 3 propositions ont été réceptionnées :

PERSONNES CONSULTEES	PRIX PROPOSE (TTC)
Philippe DEVIS	2 280 €
Christophe SERAUDIE	2 100 €
Clément GENEY	Absence de réponse
Anne LE GUILLOU	1380 €

Il est proposé de retenir la proposition de Madame LE GUILLOU Anne qui est de Eurre sous forme coopérative.

Le but est de préparer un séminaire entre élus pour s'approprier le projet de traversée du village en démocratie participative avec les habitants également.

Fabrice LARUE précise qu'il s'agit d'un séminaire sur un samedi avec tout le conseil municipal pour définir quelles actions seront mises derrières cette démarche et la façon dont elle sera abordée.

Le CAUE viendra en conclusion de cette journée pour ensuite dérouler un cahier des charges à rédiger pour recruter une équipe d'animation ou de maîtrise d'œuvre ou les deux, à définir.

Marie-Hélène JUVENON demande quelle est la compétence du CAUE, Fabrice LARUE répond qu'il s'agit d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Fabrice LARUE ajoute qu'il apprécie la méthode du CAUE car ils permettent de prendre de la hauteur. L'animateur ne vient que pour une journée. Retenu le 20/02/2021.

Voté à l'unanimité

- **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED.**

Présentation du point par Jean-Luc COMBRISSE.

Proposition d'adhérer à ce service du SDED pour un an reconductible.

L'objectif est d'avoir un accompagnement ingénierie et diagnostics de nos bâtiments et de bénéficier de subventions sur nos améliorations énergétiques.

Cette cotisation coute 0.20 € par habitant pour les communes rurales dont Clérieux fait partie soit environ 400 € à l'année.

Il est proposé d'adhérer à ce service.

Voté à l'unanimité

- **PREEMPTION DE LA PARCELLE ZW 349 – LES SETERES**

Point retiré de l'ordre du jour. Il avait été inscrit en cas de besoin pour une préemption de terres agricoles aux Sétéres mais la SAFER va préempter.

- **CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS – IMPLANTATION DE POINT D'APPORT VOLONTAIRE SUR DOMAINE PRIVE**

Thierry BOISSIEUX sort de la salle et ne prend pas part au vote car il est propriétaire de la terre agricole concernée.

Présentation du point par Jean-Luc COMBRISSE.

Il devait y avoir un Point d'Apport Volontaire (PAV) supplémentaire par rapport à ceux installés sur la commune lors du premier mandat. Ce PAV supplémentaire est prévu aux Mignots, route de Saint Bardoux sur la parcelle ZM 164 d'une superficie de 110 m² propriété de Thierry BOISSIEUX.

L'objectif est de commencer le bornage et l'étude de la parcelle pour la délimiter. La commune pourra ensuite acquérir la parcelle pour mettre des PAV.

Fabrice LARUE précise que ce PAV est le long de la route mais pas au bord, il y a un espace de stationnement dans une sorte de contre allée pour que les personnes soient en sécurité.

Agnès BABILLON demande si l'objet de la délibération d'aujourd'hui est l'acquisition par la commune ? Fabrice LARUE répond que non pour l'instant il s'agit seulement d'autoriser le début du travail mais pas l'achat pour lequel une autre délibération devra être prise avec une présentation devant le conseil municipal avec les nouvelles surfaces.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Signature d'un avenant avec Cap Solidarité*

Prolongation de la promesse de vente annexée à la note de synthèse.

- *Signature d'un bail avec Madame Tourdias – 25, impasse Maison Forte.*
- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles ZM 51, 57 et 58 située Les Mignots.*

Le 23 décembre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles ZM 51, 57 et 58 située Les Mignots, d'une superficie de 13 960 m² et propriété de madame JOURDAN Mireille. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E 1 438, 1 441 et 304 située 4, impasse de la Forge et 28, rue de la Vallée.*

Le 29 décembre 2020, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E 1 438, 1 441 et 304 située 4, impasse de la Forge et 28, rue de la Vallée, d'une superficie de 846 m² et propriété de la SCI Michel de Clérieux. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- **QUESTIONS DIVERSES**

ANGE Josianne Ne pas tenir compte du mail envoyé pour la modification de la commission économique. En effet, les membres ont été définis en conseil municipal et une modification ne peut intervenir que sur demande écrite et à passer devant le conseil municipal suivant.

MANGIONE Sylvie Commission vie sociale de VRA, réunion de présentation et annonce des groupes de travail sur des sous thèmes, dont une réunion prochainement.

Fabrice LARUE ajoute que des élus référents ont été désignés sur chaque commission. Ces commissions sont très larges et il y aura des sous thématiques. Une proposition avait été faite à tous les conseillers de s'inscrire dans des thématiques qui les intéressent avec peu de retours. Il est encore possible de le faire auprès de l' élu référent de la commission indiqué dans le tableau ci-dessous :

Commissions	Délégués		
Cycle de l'eau et transition énergétique	Jean Pierre Banc	Dominique	
Culture et Patrimoine	Jean Marie Wozniak	Agnès	
Sport	Jean Marie Lablanqui		
Administration Générale, Finances, Relations Humaines	Dominique Girot		
Aménagement, Logement, Environnement, Mobilité, Agriculture	Jean Luc Combrisson	Cathy	JMW
Cohésion Sociale, Famille, Enfance, Jeunesse	Sylvie Mangione		
Attractivité, Economie, Tourisme	Josianne Ange		

Ajouts à prendre en compte :

- François AUROUX sur le thème de l'eau
- Thierry BOISSIEUX sur le thème de l'agriculture
- Philippe SALATA sur le thème de l'attractivité économique et le tourisme
- Nicolas ROUX sur le thème de du sport
- Carine GARO sur le thème des finances.

AUROUX François a été désagréablement surpris de l'article de la majorité dans le bulletin municipal concernant l'absence de proposition de l'opposition d'aider à la distribution des masques car il n'y a pas eu d'invitation à le faire, sinon cela aurait été avec plaisir.

Fabrice LARUE répond que cette remarque n'est pas acceptable pour deux raisons.

Premièrement, parce que la majorité ne s'est pas permise de critiquer ce qui a été rédigé par l'opposition dans le bulletin municipal sans pour autant être d'accord avec ce qui a été rédigé, alors pourquoi se le permettent-ils.

Deuxièmement, parce que de nombreuses personnes sont venues aider spontanément sans y être invitées, des jeunes, des gens extérieurs au conseil municipal qui se sont enquis de ce sujet.

L'opposition aurait pu en faire de même et s'enquérir d'un tel dispositif.

François AUROUX ajoute qu'ils n'étaient pas au courant. Fabrice LARUE répond que les personnes extérieures ne l'étaient pas non plus puisqu'elles n'étaient pas élues.

Agnès BABILLON ajoute que pour sa part, comme l'état d'urgence sanitaire avait prorogé le mandat des élus sortants elle n'a pas cru possible de se proposer.

SALATA Philippe demande où en est la commune avec la préemption votée par le conseil municipal pour l'acquisition de terrains par monsieur Chatikyan.

Fabrice LARUE répond que monsieur Chatikyan a été rencontré la semaine dernière en présence de son avocat suite à sa demande de retrait de ladite délibération. Une solution amiable a été proposée, passant par la conclusion d'une convention amiable qui indiquerait d'une part l'engagement du retrait de la délibération en contrepartie de la cession par monsieur Chatikyan à la mairie des terrains en pente et dangereux situés sur une partie des terrains présent dans la préemption au prix où il les achète avec une prise en charge partagée des frais de géomètre et de notaire. A l'heure actuelle il n'y a pas de retour suite à cette réunion.

Philippe SALATA ajoute que les terrains que la commune a préemptés ne sont pas préemptables car la commune ne peut préempter qu'en zone U et Au, c'est de la compétence de la SAFER.

Fabrice LARUE répond qu'il le sait et que le but était de permettre d'avancer sur ce sujet et que d'autre part, les terrains auraient dû se situer dans deux documents distincts en fonction de leur nature. La préemption portait sur un ensemble donc la commune a dû préempter l'ensemble sans pouvoir faire une sélection.

Philippe SALATA répond qu'il n'y aura pas de retour mais une procédure.

Fabrice LARUE répète que la commune n'est pas intéressée par les abricotiers dont elle n'a que faire, la seule partie importante c'est au niveau de la salle des fêtes, la trouée dans la falaise et pour pouvoir débayer des arbres dangereux mais il ne veut pas l'entendre.

Fabrice LARUE ajoute que la proposition est d'autant plus honnête que la commune propose de racheter les parties de terrains en pente au même prix que lui les achète alors qu'on ne peut rien en faire.

Fabrice LARUE ne veut que les parties en pentes, dangereuses pour les habitants.

Philippe SALATA répond qu'il va voir avec monsieur Chatikyan directement pour éclaircir cela car a priori il n'y a pas de problème.

Fabrice LARUE propose de refaire un rendez-vous si nécessaire pour trouver une solution amiable.

LARUE Fabrice Réflexion pour organiser une mise en relation entre les jeunes et les agriculteurs pour faire des saisons.

La chambre d'agriculture nous a donné un lien de site qui existe déjà. Cela répond pour partie au besoin. Idée d'éventuellement écrire aux agriculteurs pour voir leurs besoins et l'afficher en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.